The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

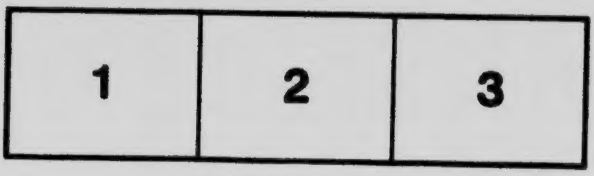

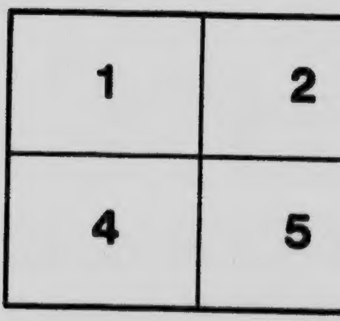

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole —► signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

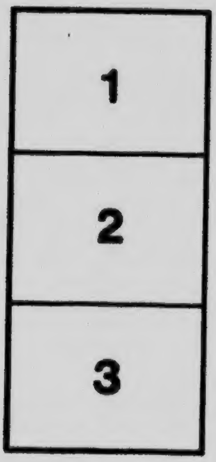

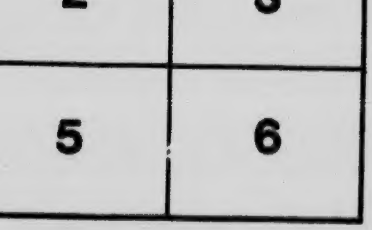

LA BERGERIE

PAR

E. S. ARCHIBALD, B.A., B.S.A.,

Eleveur du Dominion.

BERGERIE

ECHELLE ¼ DE POUCE.

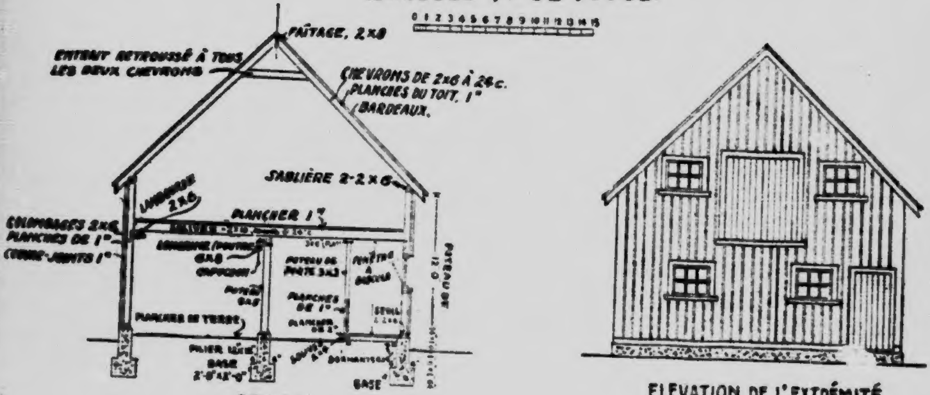

COUPE

ELEVATION DE L'EXTRÉMITÉ

Fermes Expérimentales du Dominion

J. H. GRISDALE, B.Agr.,
Directeur.

E. S. ARCHIBALD, B.A., B.S.A.,
Eleveur du Dominion.

CIRCULAIRE D'EXPOSITION No 95.

(Février 1916.)

Traduite au Bureau de traduction du Ministère.

Nous donnons dans cette circulaire le plan d'une bergerie peu coûteuse mais complète. Ce plan pourvoit à un grenier d'une capacité suffisante pour loger tous les fourrages nécessaires à l'alimentation des moutons pendant l'hiver. On peut, si on le désire, construire un caveau à racines bon marché sous la chambre d'alimentation et la loge d'agnelage.

Il y a bien des fermes où une construction encore beaucoup moins coûteuse ferait tout aussi bien l'affaire, surtout si l'on n'a pas besoin de grenier et si la bergerie communique avec une grange. Dans les provinces des Prairies, par exemple, où l'on garde très bien les gros fourrages en meules, une construction plus simple et sans grenier conviendra tout aussi bien. De toutes façons, cependant, le même plan peut être employé avec ou sans grenier; dans ce dernier cas on raccourcit les poteaux et on élimine le plancher et les solives du grenier.

Les murs et les fondations sont en béton, mais ils peuvent être remplacés par des piliers de fer ou de bois qui diminuent encore les frais de construction. Il faut avoir bien soin, cependant, de poser ces piliers solidement pour empêcher tout soulèvement ou tout fléchissement qui pourrait disjoindre les parois, permettre à l'eau de s'introduire et raccourcir la durée de la construction.

DEVIS.

1. La base des murs doit être conforme au plan. Le mur de béton s'élève à une hauteur d'un pied au-dessus du sol. Le béton est fait de la façon suivante: 1 partie de ciment de Portland de la meilleure qualité, 2 parties de sable propre et rude et 4 parties de pierres concassées ou de gravier propre, variant en dimension de ½ à 1¼ pouce de diamètre. Inutile de faire des planchers de béton. Les planchers des loges sont en terre. Le plancher du passage et de la chambre d'alimentation est en planches embouvetées de ⅞ de pouce.

2. Les soles se composent de deux madriers de 2 x 6 pouces, à joints coupés, boulonnés à la fondation de ciment.

3. La charpente des murs se compose de poteaux et de colombages de 2 x 6 pouces, montés sur les soles. Les sablières se composent de deux madriers de 2 x 6 pouces, à joints coupés. Les colombages sont à 24 pouces d'écartement. Les murs sont recouverts à l'extérieur d'une épaisseur de planches d'un pouce, de préférence planées d'un côté et revêtues de couvre-joints. Inutile de recouvrir l'intérieur des colombages. Les chevrons sont des madriers de 2 x 6 pouces à 24 pouces d'écartement. Ces chevrons sont revêtus, sur le dessus, d'une épaisseur de planches d'un pouce, recouvertes de bardeaux en cèdre de bonne qualité, exposés à l'air, de 4½ pouces, ou d'un bon papier spécial à toiture.

4. Les loges sont séparées l'une de l'autre par des râteliers portatifs. Inutile d'avoir d'autres cloisons. Ces râteliers sont aménagés pour recevoir des fourrages des deux côtés. (Voir circulaire n° 66.)

5. Le plancher du grenier est recouvert de planches embouvetées de ⅞ de pouce, placées dans le sens de la longueur du bâtiment. Les planches embouvetées sont préférables aux planches brutes, car les toisons des moutons peuvent ainsi se tenir beaucoup plus propres.

6. Ce plan pourvoit à un bon nombre de fenêtres, de grandeur commode. Toutes ces fenêtres sont sur charnières au bas, à affleurement de l'intérieur du cadre. Elles s'ouvrent donc de haut en bas.

7. Les devants des loges, le long du passage, peuvent se composer de planches d'un pouce, surmontées d'une barre de 2 x 3 pouces. Si on le désire, cependant, on peut mettre des râteliers le long du devant de la loge, contre le passage. C'est un avantage que d'avoir des portes légères don-

nant accès à chacune des loges. Ces portes se composent simplement de planches planées de ⅞ de pouce, munies de couvre-joints sur le côté qui touche à la loge.

8. Les seuils des portes qui conduisent des loges à la cour doivent être en ciment. C'est-à-dire que le mur doit être échancré sur une profondeur de 4 à 6 pouces à chaque seuil. On construit ces portes de planches embouvetées de ⅞ de pouces bien recouvertes de couvre-joints. Il vaudrait mieux faire la porte en deux sections pour que la partie supérieure ou inférieure puisse être fermée au besoin. Règle générale, on doit cependant laisser les portes de la bergerie ouvertes en tout temps, sauf pendant les tempêtes les plus rigoureuses.

9. Point n'est besoin de ventilation spéciale dans un bâtiment de ce genre, car les portes et les fenêtres restent ouvertes suffisamment pour pourvoir au renouvellement continuel de l'air.

10. On trouvera commode d'avoir des coffres à moulée ou à grain dans la petite chambre d'alimentation. On devrait pouvoir enlever une partie du devant de chacun de ces coffres; on pourra pour cela faire ces devants en planches qui glissent dans une rainure ou peut-être vaudrait-il mieux recouvrir chacun de ces coffres d'un couvercle à charnières, pour que la moulée se tienne propre.

11. L'extérieur de la bergerie doit recevoir deux couches de bonne peinture. Ce détail peut paraître extravagant à bien des cultivateurs qui ne voient pas combien la peinture augmente la durée d'un bâtiment ou qui n'apprécient pas l'aspect élégant d'un bâtiment bien peint, l'une des meilleures réclames que l'on puisse faire à une ferme bien tenue. Les bâtiments bien peints augmentent beaucoup la valeur marchande de la ferme et sont toujours un excellent placement. L'intérieur de la bergerie doit être blanchi à la chaux lorsque cela est nécessaire. Il faut avoir soin cependant de ne pas mettre de la chaux autour des râteliers ou sur la partie inférieure des loges, où cette substance pourrait s'introduire dans la toison des moutons.

LISTE DES MATÉRIAUX.

Béton.

	Verges cubes.
Ba[illegible]—2′ de large sur 18″ d'épaisseur par 180′........	20
M[illegible]s de la base—12″ de large par 2½′ d'épaisseur par	17
1 petit mur—6″ de large sur 2′ d'épaisseur sur 18′..............	¾
3 piliers (Base 24″ x 24″ x 18″—6 pieds cubes) (Base 12″ x 12″ 2½′—2½ "	1
Total..	38¾

Bois.

	Pieds de planches.
Soles—2 (182′)—2″ x 6″	364
Sablières—2 (182′)—2″ x 6″	364
Colombages des côtés — 66P—12′ x 2″ x 6″ / 30P—12′ x 2″ x 6″ / Colomb. des extrémités—40P—12′ x 2″ x 6″	1,632
Panne—(134′)—2″ x 6″	134
1 longrine ou poutre—68′ x 8″ x 6″	272
1 longrine en tête du poteau de la porte—3″ x 6″ x 44′	66
4 poteaux—8′ x 5″ x 5″	65
7 poteaux de porte—8′ x 3″ x 3″	45
Solives—70P—12″ x 2″ x 10″	1,400
Chevrons—70P—18′ x 2″ x 6″	1,260
Entraits retroussés—35P—6′ x 1″ x 8″	140

Plancher du passage 44′ de long x 4½′ de large.

Solives—120′ x 2″ x 4″ Planches emb.—⅞ de pouce. }	330

Plancher de la chambre d'alimentation (10′ x 11′).

Solives—75′ x 2″ x 4″ Planches emb.—⅞ de pouce. }	190
Plancher du grenier—1 épaisseur de planches embrouvetées ⅞″	2,000
Revêtement—Planches 1″ planées d'un côté, poteau de 12′	2,600
Planches du toit—1″ brutes	2,840
Lambrissage de la chambre d'alimentation—450 P.P. embrouvetées ⅞ de pouce	450
Coffres à moulée (3)—150′ embrouvetées ⅞ de pouce........	150
Couvre-joints (battens)—350P.—12′ long et 2″ de large.	
Bardeaux 4½″ d'exposition—20 M.	
Fenêtres—en bas—19 cadres et châssis. en haut—4 cadres et châssis.	
Portes—(Simples planches et couvre-joints) extérieur........	8
2 portes de loge—6′—6′ (une épaisseur de planches avec des couvre-joints).	
4 portes de loge—3′ de haut.	
Total........	14,302

Le prix de cette bergerie dépend du prix des matériaux et de la main-d'œuvre dans la localité, et de la quantité de ces matériaux ou de cette main-d'œuvre que le cultivateur peut fournir.

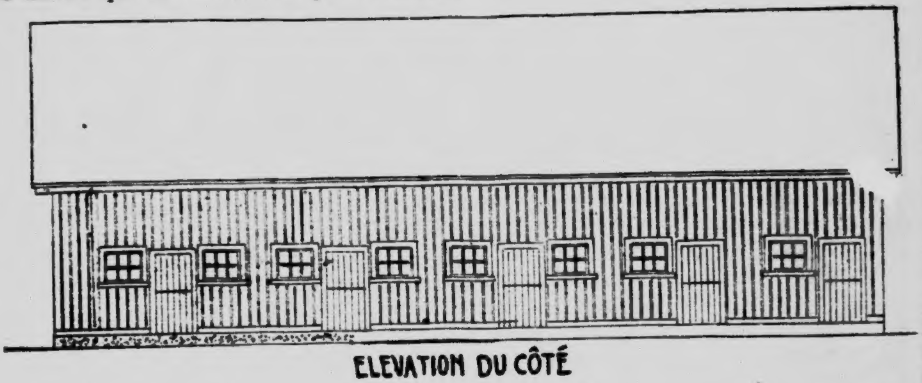

ELEVATION DU CÔTÉ

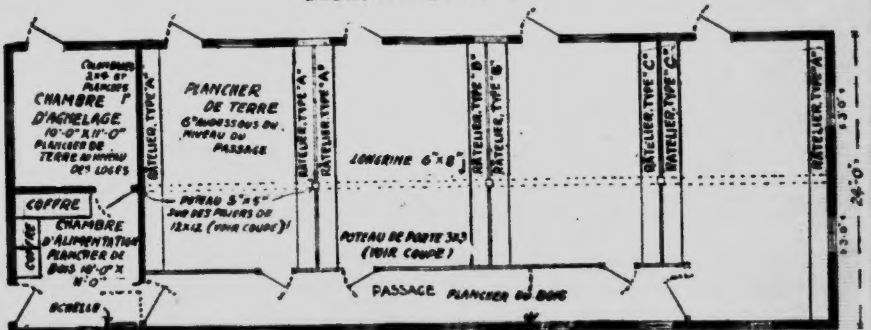

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Publié par ordre de l'hon. MARTIN BURRELL, Ministre de l'agriculture, Ottawa, Ont.